



## REGLEMENT GENERAL du RM3V-2010

Les courses Contre-la-montre et jeunes, le Roller Marathon des 3 Vallées Roller et la Randonnée sont organisés par le R.O.B.B.

### Les épreuves

Voici l'ensemble des épreuves proposées lors de cet événement :

- ❖ Course Contre-la-Montre individuel (de Minime à Vétéran en roller et de Benjamin à Vétéran en roller-ski) sur une distance de 1200 mètres. **Dimanche 19 Septembre à partir de 9h30**
- ❖ Course Marathon de 30km, sur circuit ouvert, de Minime à Vétéran en roller et de Jeune à Vétéran en roller-ski. **Dimanche 19 Septembre à partir de 12h**
- ❖ Randonnée de 10km à partir de 10 ans. **Dimanche 19 Septembre avec un départ à 15h30**

Rappel sur les catégories roller :

	En application, dès la rentrée scolaire de la Saison Sportive	
	ROLLER	
Super-Mini	6-7 ans	( 2005 - 2004 )
Mini	8-9 ans	( 2003 - 2002 )
Poussin	10-11 ans	( 2001 - 2000 )
Benjamin	12-13 ans	( 1999 - 1998 )
Minime	14-15 ans	( 1997 - 1996 )
Cadet	16-17 ans	( 1995 - 1994 )
Junior Homme	18-19 ans	( 1993 - 1992 )
Senior Femme	18-34 ans	( 1993 - 1977 )
Senior Homme	20-34 ans	( 1991 - 1977 )
Vétéran 1	35-49 ans	( 1976 - 1962 )
Vétéran 2	50 ans et +	( -> 1961 )

### Art.1 Engagement

Pour les Rollers, les épreuves dites de 30km et du Contre la Montre sont ouvertes à tous les licenciés et non licenciés des catégories roller : minime, cadet, junior, senior, vétéran 1 et vétéran 2 Homme et Femme

La course jeune est ouverte aux patineurs licenciés des catégories Poussin-Poussine et Benjamin-Benjamin en roller uniquement.

La course d'encadrement aux patineurs des catégories Super-mini et Mini licenciés.

La randonnée de 10km est ouverte à tous les patineurs licenciés ou non licenciés de 10 ans minimum. Les enfants de moins de 12 ans participant à la randonnée devront être accompagnés.

Pour l'ensemble des courses excepté la randonnée :

Tous les licenciés devront obligatoirement joindre à leur inscription, **une photocopie de leur licence valide à la date de l'épreuve et indiquant un certificat médical conforme.**

Tous les non licenciés devront obligatoirement joindre à leur inscription, **un certificat médical de non contre-indication à pratique du roller en compétition datant de moins d'un an.**

Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course.

Les concurrents doivent prendre connaissance des parcours avant le départ soit par le biais des informations disponibles sur le site internet <http://rm3v.free.fr> soit par l'affichage des plans au Village Roller.

### Art.2 Participation

Les épreuves de course en ligne suivent le protocole des compétitions de type Championnat ou Challenge de Ligue (Chambre D'appel, Série ...)

La Course-Marathon dite de 30km doit être effectuée impérativement **dans un temps limite de 2 heures.**

Au fur et à mesure de l'avancé sur le circuit, l'organisation fermera le parcours en respectant des horaires de passage. Ainsi, les coureurs considérés hors-délais se verront obliger de monter dans le véhicule balai.

En cas de refus, ils seront automatiquement disqualifiés de la course et ne seront plus placés sous la responsabilité de l'Organisateur.

### Art.3 Inscriptions

Les inscriptions doivent être rédigées sur un **bulletin officiel** et envoyées directement auprès de l'organisateur.

Tout bulletin incorrectement rédigé ou incomplet pourra être refusé. Il existe un bulletin spécifique pour le roller-ski.

Afin de faciliter la tâche de l'organisation, les inscriptions pour la Course Contre-la-Montre et les Courses en Lignes doivent impérativement parvenir par courrier **avant le 14 septembre.**

Cependant pour la course Marathon 30km, il sera possible de s'inscrire au secrétariat du Village-Roller entre 9h **et 11 heures** avec une majoration de 7 euros.

Pour la randonnée, les inscriptions sur place seront effectuées sans majoration, entre 10h et 15h.

Attention, pour la course Contre-la-Montre, les Courses en Ligne et courses Jeunes **aucune inscription sur place ne sera prise et les demandes doivent parvenir impérativement avant le 14 septembre.**

Au cas où un participant dument inscrit ne se présenterait pas au départ, le droit d'inscription ne sera pas remboursé par l'organisation.

### TARIFS des Inscriptions

Contre-La-Montre – Roller	: 3 euros	(pas d'inscription sur place)
Course Jeune – Roller	: gratuit	(pas d'inscription sur place)
Course d'encadrement super-mini-Mini	: gratuit	
Course Marathon 30km - Roller	: 10 euros	(Majoration 7 euros sur place)
Randonnée	: 3 euros	
Contre-La-Montre + 30km	: 13 euros	

**Courses du matin, s'inscrire absolument avant le 14 septembre, pour le 30km majoration sur place**

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour motif indépendant des organisateurs, ou si un participant se trouvait dans l'impossibilité de prendre part aux épreuves et randonnée proposées quelque soit le motif, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité allouée

Les bulletins d'inscription sont à retourner, accompagnés de votre règlement (chèque libellé à l'ordre du « ROBB ») **et** de votre certificat médical ou photocopie de licence à :

RM3V - Inscriptions  
27 route de Granville - 91530 Le Val St Germain  
e-mail : [rm3v@free.fr](mailto:rm3v@free.fr)

### Art.4 Retrait des dossards :

Le retrait des dossards est à effectuer le **Dimanche 19 septembre au secrétariat du Village-Roller devant la Mairie de St Chéron (91) entre 9h et 11h.**

ATTENTION, **une seule distribution** de dossard pour toutes les épreuves. Prévoir **12 épingles** à Nourrice. Accrochage : Haut Dos et Cuisses (Au minimum **Gauche pour les courses en Ligne sur anneaux ou circuit** et **Droite pour les épreuves sur route** ).

### Art.5 Port du Casque :

Le port du casque est obligatoire pour la participation à chaque épreuve.

Le port du casque et de lunettes de protection est obligatoire pour les participants en Roller-Ski.

Ainsi l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident si ces consignes ne sont pas respectées.

Toute personne **sans casque** ne pourra prendre le **départ** sur aucune des épreuves de même que toute personne retirant son casque **pendant** l'épreuve sera **disqualifiée**.

Le port des autres protections (genouillères, coudières et protège-poignés) est vivement conseillé.

### Art.6 Surveillance médicale

Le service médical est placé sous la responsabilité de la Protection Civile. Les représentants du service médical ont tous pouvoirs de décision quant à la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

### Art.7 Sécurité

Sur les épreuves en circuit routier fermé, les règles sécurités sont celles appliquées par **les Juges fédéraux** sur ce type de course et ceci prend effet aussi pendant les périodes d'échauffement, et avant ou après les épreuves.

Sur l'ensemble des épreuves sur la voie publique, y compris le Contre-la-Montre, les participants doivent respecter les règles du **Code de la Route** et notamment circuler absolument sur la voie de droite.

La sécurité routière est assurée par les **commissaires de course et les signaleurs** mis en place par l'organisation. Les concurrents doivent impérativement respecter les consignes des signaleurs et de l'équipe motorisée d'encadrement de la course.

Ces représentants de l'organisation ont tous pouvoirs de décision quant à la mise hors course d'un concurrent pour motif de défaut de sécurité pour lui-même ou pour les autres participants.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non respect de ces règles et invite chaque concurrent à s'y conformer avec bon sens. Les déplacements hors-épreuve sont sous la responsabilité des patineurs. Attention, aucune zone réservée d'échauffement n'est prévue.

La présence de cycliste, motocycliste ou tout autre **véhicule en relation avec un concurrent est interdite** sur les parcours durant les temps de course sous peine de disqualification de ce dernier. Nous invitons les familles, amis et accompagnants à prendre position avant le départ des épreuves et à utiliser un itinéraire-bis pour regagner le Village-Roller.

**Un car de l'organisation** assurera le ramassage des 'abandons' et des 'hors-délais'.

#### **Art.8 Assurance Responsabilité civile**

Les organisateurs ont souscrit une assurance Responsabilité Civile à l'égard des concurrents en règle vis-à-vis de l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Nous invitons chaque concurrent à s'assurer personnellement ou à vérifier son taux de couverture offert par le biais de sa licence ou par un autre biais couvrant l'activité.

Assurance dommage matériel : notre contrat d'assurance ne couvre pas les dommages que pourrait subir votre équipement en cas de chute ou de vol.

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident survenu à toute personne ne suivant pas les consignes données par l'organisation ou ayant quitté le parcours pendant une course par ses propres moyens.

L'organisation désengage sa responsabilité en cas de vol ou autre incident sur les parkings. La circulation entre les zones de parking et les zones d'épreuves doivent s'effectuer à pied dans le respect des règles de sécurité routière, sous l'entière responsabilité des concurrents.

#### **Art.9 Classements et résultats**

Le chronométrage sera effectué sans puce électronique et de manière traditionnelle par des juges d'arrivée et à l'aide de la vidéo. **Afin d'être classés, les concurrents devront obligatoirement porter, au minimum, leurs dossards de la façon suivante : un dans le dos et un sur la cuisse gauche pour les épreuves en ligne sur piste et un dans le dos et l'autre sur la cuisse droite pour les épreuves du Contre-la-montre et du 30km.**

Le classement officiel établi à l'issue de chaque épreuve devra être signé par le juge arbitre pour être validé. Il sera communiqué dès que possible soit par voie d'affichage au Village-Roller soit sur le site du RM3V : <http://rm3v.free.fr>

Les récompenses seront décernées suivant les catégories d'âges et de sexe, sans distinction de niveau (Poussin, Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Senior, Vétéran 1, Vétéran 2 en roller et suivant catégorie roller-ski)

Afin d'obtenir leur récompense la présence des athlètes est obligatoire lors de la **remise prévue à 14h30**, Dimanche 19 Septembre. Pour les Rollers et les catégories minimales à vétéran, le classement du RM3V 2010 sera établi sous forme de classements cumulés entre les épreuves en Ligne, l'épreuve du Contre-la-Montre et celui du 30 km. **Il n'y aura pas de classement séparé.** Les concurrents ne participant pas à l'une ou l'autre des 3 types d'épreuves se verront donc attribuer le classement du dernier de leur catégorie majoré d'une unité.

#### **Art 10 Règlements spécifiques**

- ❖ Dans tous les cas, **aucun frais** ou remboursement de transport, hébergement, alimentation ne sera pris en charge par l'organisation pour les participants.
- ❖ Sur le parcours de la course-marathon 30km, 3 points de **ravitaillement** sont prévus : au 11eme Km entre Vaugrigneuse et Courson, au 21km entre Vaugrigneuse et Machery, puis à l'arrivée à La Tuilerie. Les coureurs désirant se ravitailler doivent anticiper en se plaçant sur le côté **droit** de la voie. Dans un souci d'écologie et de sécurité, nous demandons aux patineurs de se débarrasser de leurs bouteilles à proximité d'un signaleur.
- ❖ Pour les **Epreuves en Ligne**, il est impératif de se présenter en chambre d'appel et de suivre le protocole des Juges fédéraux.
- ❖ Pour le **Contre-la-montre**, il est impératif de respecter les consignes suivantes :
  - ✚ Chaque coureur devra se présenter au **contrôle des signatures** 15 minutes avant son heure de départ.
  - ✚ Aucun départ ne sera retardé une fois l'ordre établi par le comité d'organisation. Le temps de tout coureur se présentant en retard sera décompté de l'heure prévue de son départ.Les heures de départ seront au plus tard affichées au secrétariat du Village Roller, à 9h.
- ❖ L'organisation ne disposant **pas de consigne**, la dépose de **sacs** et objets personnels, auprès de l'organisation, est sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.
- ❖ Les concurrents **cèdent** leur **droit à l'image** à l'organisation du RM3V sauf refus notifié par écrit.
- ❖ Pendant la randonnée populaire, un groupe d'enfants de l'école Élémentaire de Breux-Jouy rejoindra le cortège, sous la responsabilité et l'encadrement de parents d'élèves.

Règles de cohabitation simples nécessaires pour l'accueil de participants malvoyants sur nos épreuves : vous reconnaîtrez ces duos car ils arborent de grands dossards rouges ou jaunes selon leur fonction et ils attendent, uniquement mais absolument sous peine de chute, des autres patineurs le respect total de leur tandem et d'un périmètre de sécurité qui les tranquillise. Il ne faut pas venir s'insérer derrière le guide ni heurter leurs patins.

L'ensemble des épreuves du RM3V pourra accueillir des concurrents en Handbike sous un classement séparé ainsi que des participants en fauteuil dans la partie loisirs.

#### **Art.11 Loi Informatique**

Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas ; il suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom et adresse.

**Chaque participant qui aura sollicité son inscription à une épreuve s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.**

V7